



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0338

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à l'euro symbolique des volumes 35, 39 et 40 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis du passage rue Servient et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0338**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Acquisition, à l'euro symbolique des volumes 35, 39 et 40 situés sur la parcelle cadastrée AR 6 constituant le parvis du passage rue Servient et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a initié en 2009 un vaste projet urbain de développement du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°. Dans ce cadre, une ZAC a été créée par délibération du Conseil n° 2015-0917 du 10 décembre 2015. L'aménagement de cette ZAC a été concédé à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, par délibération du Conseil n° 2015-0918 du 10 décembre 2015.

Ce projet comprend notamment la réalisation de travaux de rénovation, de restructuration et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu. En effet, par sa position stratégique, il constitue un axe essentiel de mutation du quartier.

En marge de ces travaux, et en lien avec l'intention d'améliorer les mobilités douces au sein du quartier, il est également prévu l'aménagement d'un mail piéton le long de la rue Servient.

II - Désignation des biens acquis

En conséquence, et suite à la subdivision du volume 32 en volumes 35 à 40, la Métropole souhaite acquérir les volumes n° 35, 39 et 40 de la copropriété du centre commercial de la Part-Dieu.

Le volume 32 ainsi modifié correspond dans son état actuel à une parcelle de terrain d'une superficie de 16 221 m² sur laquelle est édifiée une partie verticale de l'ouvrage de franchissement de la rue Servient et une partie du centre commercial sur plusieurs niveaux.

Les volumes à acquérir sont définis tels que :

- volume 35 : parvis rue Servient pour une superficie de 43 m²,
- volume 39 : partie du parvis rue Servient pour une superficie de 6 m² et l'espace aérien au-dessus de celui-ci,
- volume 40 : partie du parvis rue Servient pour une superficie de 1 m² et l'espace aérien au-dessus de celui-ci.

Les servitudes générales sont celles de l'état de division en volume d'origine et des différents modificatifs successifs.

Les servitudes particulières existantes relatives au volume 32 sont reportées au volume 36 restant propriété du Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu.

Deux servitudes particulières sont créées :

- une servitude de passage public pour piétons pour accès au centre commercial, ayant pour fonds servant les volumes 35, 39 et 40 acquis par la Métropole et pour fonds dominant les volumes assiette de la copropriété du centre commercial de la Part-Dieu (section AR 6 volumes 2 à 5, 9, 10, 12 à 18, 22, 23, 25, 26, 27, 33, 36, 37, 38, section AR 106, section AR 62 volume n° 2),

- une servitude de passage de réseaux, ayant pour fonds servant les volumes 35, 39 et 40 acquis par la Métropole, et pour fonds dominant les volumes assiette de la copropriété du centre commercial de la Part-Dieu (section AR 6 volumes 2 à 5, 9, 10, 12 à 18, 22, 23, 25, 26, 27, 33, 36, 37, 38, section AR 106, section AR 62 volume n° 2),

- le tout situé passage rue Servient cadastré AR 6 d'une superficie de 43 173 m² et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, ces derniers cèderaient les biens en cause -libres de toute location ou occupation- à l'euro symbolique ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier (DIE) du 28 octobre 2020 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à l'euro symbolique, des volumes 35, 39 et 40 créés sur la parcelle cadastrée AR 6, située passage rue Servient à Lyon 3° et appartenant au Syndicat des copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu, dans le cadre de l'opération de réaménagement et d'extension dudit centre commercial.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 29 janvier 2020, pour un montant de 16 515 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P06O5085.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant total de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2138 - fonction 01, et en recettes - compte 1328 - fonction 01 - opération n° 0P06O2751.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.